

- Le projet de « modification de la cabane du téléski Agneau du Galet » inscrit sur l'article 2135 « Installations, agencements, ... » pour 42 000 € TTC ne sera pas réalisé en 2022.

Il est donc proposé de réaffecter ces trois sommes non utilisées sur le budget 2022 à hauteur de 68 880 € TTC (24 000€ + 2 880 € + 42 000 €) à l'article 2128 pour la signalétique.

- La grande inspection du télésiège du Roc de Balme a révélé des interventions complémentaires nécessaires au bon fonctionnement de l'appareil.

Il est donc proposé d'avoir recours à l'emprunt à hauteur de 174 743€ TTC pour couvrir ces dépenses imprévues.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

→ **APPROUVE la décision modificative 1-2022 du budget 26700.**

Fait à La Féclaz, le 05 octobre 2022



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

➤	Votants :	16
➤	Pour :	16
➤	Contre :	0
➤	Abstention (s) :	0
➤	Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



257301721

SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DES BAUGES

DM n°1 2022

Code INSEE

ALPIN AILLONS-MARGERIAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM 1-2022 ALPIN-AM

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	174 743.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	174 743.00 €
D-2031 : Frais d'études	26 880.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	26 880.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128 : Autres terrains	0.00 €	68 880.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135 : Installat ^o n générales, agencements, aménagements des construct ^o n	42 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2153 : Installations à caractère spécifique	0.00 €	174 743.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	42 000.00 €	243 623.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	68 880.00 €	243 623.00 €	0.00 €	174 743.00 €
Total Général		174 743.00 €		174 743.00 €